



CAM

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAM DU DIMANCHE 18 JUIN 2017

SONT A POURVOIR :

- **4 POSTES D'ADMINISTRATEUR**
- **PRESIDENCE DE LA SECTION HOCKEY**

Le Conseil d'Administration du CAM étant renouvelable par tiers tous les 2 ans (article 19 des statuts), 4 postes sont à pourvoir lors de l'élection du 18 juin 2017.

Les présidents des sections tennis et hockey étant élus pour 4 ans, la présidence de la section hockey est à pourvoir le 18 juin, Martine Clément ayant été élue en 2013. La présidence de la section tennis n'est pas à renouveler, Yves Hugon ayant été élu pour 4 ans en 2015.

Rappel statutaire : ARTICLES 19, 22 ET 30 DES STATUTS, ARTICLE 4 DU REGLEMENT INTERIEUR
--

Le Conseil d'Administration du CAM est composé de 14 membres (12 administrateurs et les 2 présidents de section) auxquels s'ajoute un représentant de la Mairie de Montrouge.

Pour être candidat au poste d'administrateur, il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 18 ans, au jour de l'élection et n'étant pas salarié par le club
- Etre de nationalité française ou membre de l'Union Européenne. Les autres candidats devront avoir la qualité de résident depuis 5 ans.
- Etre en situation régulière vis-à-vis du club
- Pour les membres actifs, avoir adhéré à une section sportive depuis plus de 2 ans au jour de l'élection
- Pour les membres honoraires, avoir été adhérent d'une section sportive et compter plus de 5 ans de présence continue dans le club

Les candidatures doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au président du club au plus tard 1 mois avant la date fixée pour les élections.

Pour être candidat à la présidence de section, il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 18 ans, au jour de l'élection et n'étant pas salarié par le club
- Etre de nationalité française ou membre de l'Union Européenne. Les autres candidats devront avoir la qualité de résident depuis 5 ans.
- Etre en situation régulière vis-à-vis du club
- Etre membre actif de la section concernée et membre du club depuis 5 années consécutives

Les candidatures doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au président du club au plus tard 15 jours avant la date fixée pour les élections.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion et la direction du club. Les présidents des sections sportives assument la responsabilité et en particulier les rapports avec leurs fédérations respectives.

Pour prendre part à l'élection des administrateurs, il faut :

- Etre membre actif ou honoraire du club depuis plus de 6 mois à la date de l'élection et à jour de sa cotisation
- Etre âgé de 16 ans révolus

Pour prendre part à l'élection des présidents de section, il faut :

- Etre membre actif de la section sportive concernée depuis plus de 6 mois à la date de l'élection et à jour de sa cotisation
- Etre âgé de 16 ans révolus

Chaque électeur dispose d'une voix et peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir nominatif (formulaire à demander au secrétariat).

Note du Bureau :

Le Bureau tient à préciser que les qualités requises pour un administrateur et les présidents de section sont entre autres :

- Esprit d'équipe
- Envie de partager un projet associatif
- Avoir une disponibilité et une implication minimales

Election du 18 juin 2017 :

Il est important d'expliquer la situation particulière de l'élection du 18 juin 2017 pour ce qui est des 4 postes d'administrateur à pourvoir (pour les présidences des sections, l'explication a été donnée en préambule).

Depuis l'élection de juin 2015, sont intervenues les démissions de Bruno Serin en janvier 2016 et de Nathalie Natali en mars 2017.

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017, Aude Lamy a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre son activité au-delà de l'élection de juin 2017.

Par conséquent, les 4 personnes à remplacer sont les 3 personnes citées plus haut auxquelles s'ajoute, conformément aux statuts (article 19), une 4^{ème} personne tirée au sort lors du Conseil d'Administration du 1^{er} mars. Le tirage au sort a désigné Alain Kronenberger comme 4^{ème} personne soumise à renouvellement.

RESUME :

- **Postes à pourvoir :**

4 postes d'administrateur

1 poste de président(e) de la section hockey

- **Candidatures :**

Les candidatures sont à formuler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au président du club au plus tard le 18 mai 2017 pour les administrateurs (au plus tard le 3 juin pour la présidence de la section hockey).

- **Bureau de vote :**

Horaires : dimanche 18 juin de 10h à 17h

Le bureau de vote est composé de 2 administrateurs et de 2 membres actifs non membres du Conseil. Les personnes intéressées doivent se faire connaître au secrétariat.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont proclamés.

- **Election du (de la) président(e) :**

Le Conseil d'Administration renouvelé se réunit le jour-même pour procéder à l'élection du(de la) président(e) à bulletin secret.

- **Election du Bureau :**

L'élection du Bureau par le Conseil d'Administration doit avoir lieu dans les 8 jours suivant l'élection du 18 juin.